

Observation au compte rendu de la réunion du 7 septembre 2026 : néant

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL- RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Le film de présentation du Rapport d'activité de l'année 2025 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a été projeté aux élus, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, à savoir communication au conseil municipal en séance publique.

ATLANTIC'EAU - Rapport Prix et Qualité du service public de l'eau 2025

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS), ainsi que le rapport d'activité établi par Atlantic'eau sont présentés aux conseillers municipaux, en application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales par Mr NAUDIN, adjoint délégué titulaire d'Atlantic'eau.

Le territoire du Pays de la Mée (23 communes dont Saint Julien de Vouvantes) possède une unité de production située à Soulvache (« Bonne Fontaine »), 13 châteaux d'eau et bâches de stockage, et 1157 km de réseau de distribution.

Le nombre d'abonnés au niveau de la commune est stable : 428 en 2024, contre 432 en 2025 (+0,9%). Ce qui est vrai aussi au niveau de l'ensemble des communes du Pays de Mée (+ 1,7%).

Le Syndicat mixte Atlantic'eau exerce les compétences de transport, de la distribution et de la production d'eau potable. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement, définit les modes de gestion pour l'exploitation des ouvrages, définit la politique tarifaire, vote les tarifs de vente aux usagers et gère les impayés, la relation usagers en lien avec les exploitants.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du RPQS et du rapport d'activité 2025 relatif à l'eau potable.

AMENAGEMENT RUE ROLIEU

Mr NAUDIN, Adjoint Voirie présente au conseil municipal les plans d'aménagement revus et acceptés par le Département pour la Rue Rolieu.

Une réunion est programmée le jeudi 15 octobre à 8 h 30 mn à la mairie avec l'entreprise HERVE, Mr GAROCHE Cabinet AIRGEO, Mr LANE Bureau JCLMO, Mr NAUDIN Adjoint Voirie et Mr CHEVALIER Le Maire.

Cette rencontre a pour objectif de coordonner le chantier (planifier les réunions de chantier hebdomadaires...) et de finaliser les différents documents administratifs (Ordre de Service...).

Les travaux doivent commencer le lundi 19 octobre, pour une durée d'environ 4 mois.

Une déviation pour les poids lourds, voir les véhicules légers, doit être mise en place. En attente du retour du Département.

PROJET MAISON MEDICAL - Plan de financement prévisionnel - Demande de subventions

Mr TROUILAUD Adjoint Bâtiments présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de l'ancienne poste en Maison Médical, pour ainsi répondre aux besoins de santé du territoire.

L'opération porte sur la réhabilitation globale et le réaménagement intérieur du rez de chaussée de l'ancienne poste, un bâtiment d'intérêt patrimonial entièrement propriété de la commune.

Implanté à proximité immédiate de la mairie et au cœur du bourg, ce bâtiment public fait l'objet d'un changement d'usage et d'une restructuration pour devenir un nouveau cabinet médical et paramédical de la commune, en complément du cabinet existant.

Le choix de la réhabilitation permet de valoriser le patrimoine foncier communal sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles.

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2026

Le programme de réaménagement intérieur est dimensionné pour accueillir une équipe pluridisciplinaire dans des conditions optimales d'hygiène, d'ergonomie et d'accessibilité.

Il comprend :

- **5 cabinets médicaux et paramédicaux** individuels et fermés, permettant l'installation de l'équipe existante et l'accueil de nouveaux praticiens ;
- **Une salle d'attente commune** fluide et confortable pour les usagers ;
- **Un bloc sanitaire partagé** conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **Un espace de circulation et de dégagement** mis aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Suite à cette présentation détaillée du programme des travaux, le plan de financement prévisionnel, rappelé ci-dessous, est proposé aux élus :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	TAUX
GROS OEUVRE - MACONNERIE	13 000,00 €	CCCD Fonds de concours médical	50 000,00 €	51.02 %
DEMONTAGE-DEMOLITION	7 070,00 €			
MENUISERIES EXTERIEURES	12 700,00 €	PREFECTURE DETR 2027	28 400,00 €	28.98 %
MENUISERIES INTERIEURES	20 220,00 €			
ISOLATION CLOISONS SECHES		Sous Total Subventions	78 400,00 €	80,00 %
PLOMBERIE	5 640,00 €			
CHAUFFAGE CLIMATISATION	11 330,00 €	AUTOFINANCEMENT	19 600,00 €	20,00 %
ELECTRICITE VENTILATION ALARME	18 040,00 €			
SOL	10 000,00 €	Sous Total AUTOFINANCEMENT	19 600,00 €	20,00 %
PEINTURE				
MONTANT GLOBAL HT	98 000,00 €	MONTANT GLOBAL	98 000,00 €	100,00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet Cabinet Médical tel que présenté par Mr TROUILAUD,
- **Valide** le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **Solicite** les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels, comme indique dans le plan de financement :
 - **La Préfecture au titre de la DETR 2027,**
 - **La Communauté de Communes Chateaubriant Derval au titre des fonds de concours** aux équipements de santé
- **A inscrire** les crédits nécessaires au budget de la commune,
- **Autorise** Mr le maire à signer les différents documents en lien avec cette opération, et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LOCATION SALLES COMMUNALES

Mme HALLET, 1ere Adjointe, présente au conseil municipal le règlement intérieur de la salle culturelle modifié.

Elle expose les modifications apportées, le book mis à disposition des utilisateurs (photos et explications sur l'utilisation du matériel...), les tarifs révisés (notamment pour l'ancienne salle APS) et la convention de mise à disposition des salles (à compléter par les associations utilisatrices de manière régulière).

Le conseil municipal prend acte de ces propositions.

Après échange et délibération, le conseil municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur révisé de la salle culturelle, et la convention de mise à disposition des salles aux associations,
- **Fixe** les tarifs de location proposés à compter du 5 octobre 2026,
- **Autorise** Mr le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

LIGNES DIRECTICES DE GESTION- période 2027 2032

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L.413-1 à L.413-7 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu la délibération 2022-A53 du 5 septembre 2022 portant adoption des Lignes Directives de Gestion pour la période précédente (du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2026) ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 16 septembre 2026 ;

CONSIDERANT que les Lignes Directrices de Gestion fixent la stratégie Ressources Humaines pluriannuelle de la collectivité, notamment en matière de promotion, de valorisation des parcours professionnels et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

CONDIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de ces LDG pour la période 2027-2032, afin d'adapter la politique des ressources humaines aux enjeux prospectifs de la collectivité ;

Sur présentation du Rapport étudié par le CST et remis par le service administratif,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adopter le renouvellement des Lignes Directrices de Gestion** (LDG) de la collectivité pour la période allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032, telles qu'annexées à la présente délibération ;
- **De préciser que ces Lignes Directrices de Gestion pourront faire l'objet d'une révision** au cours de la période si besoin après avis préalable du Comité Social Territorial ;
- **Que le document portant Lignes Directives de Gestion sera porté à la connaissance de l'ensemble des agents** par diffusion par email ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - Communication relative à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

À la suite du renouvellement général du conseil municipal intervenu lors des élections des 15 et 22 mars 2026, le conseil municipal avait arrêté, par délibération en date du 4 mai 2026, la liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier en date du 3 septembre 2026 de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) a formalisé la désignation des commissaires titulaires et suppléants composant la commission, conformément aux dispositions du 2 de l'article 1650 du Code général des impôts.

Les membres désignés sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)	
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1- MME HALLET Pauline 2- M. NAUDIN François-René 3- MME PECOT Rose-Marie 4- M. TROUILLAUD Yoann 5- MME PAILLUSSON Christine 6- M. ROINSARD Laurent	1- MME TROUILLAUD Maryse 2- M. LECOQ Florian 3- MME JUVIN Sylvie 4- MME BOUCHERIE Catherine 5- M. CRESPIN Loïc 6- MME CADOT Jocelyne

Il est rappelé que la commission ainsi installée exercera ses missions pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

COMMISSIONS

Mr le maire rappelle les différentes **commissions intercommunales** qui se sont déroulées depuis la rentrée de septembre, dont les élus membres, ont pu y participer :

- **Commission Environnement 2 -Climat et Sécurité civile** : mercredi 9 septembre à 18 h 15 mn
- **Commission santé** : le jeudi 17 septembre à 18 h 15, avec présentation du contrat local de santé
- **Commission Finances-Economie-Marchés Publics et Travaux** : mercredi 23 septembre à 18 h 15 mn
- **Commission Mobilité** : vendredi 2 octobre à 17 h 30, avec un point délicat avec la reprise par la région de la gestion des transports scolaires au 1^{er} janvier 2027.
- A venir : **Commission Petite Enfance -Jeunesse et Famille** : vendredi 16 octobre à 17 h 30 mn

Commission Cadre de Vie : réunion le jeudi 15 octobre à 11 h

Commission Voirie : Mr NAUDIN informe les élus des réclamations récurrentes d'un riverain concernant l'état et le manque de taille régulière de la haie située Rue Abbé Hervouet. Le talus relève du domaine départemental (situé sur la RD 163) et la haie appartient à la commune. Elle fait actuellement l'objet d'une seule coupe annuelle par les services du Département. Afin de résoudre durablement ces nuisances et d'alléger l'entretien, la Municipalité envisage de formaliser une demande auprès des services départementaux : la suppression définitive de la haie, et son remplacement par une glissière de sécurité sur le talus. Mr NAUDIN se charge de ces démarches auprès du Département.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune ne possède pas de Plan Communal de Sauvegarde.

Mr le maire rappelle qu'une commune devient soumise à la création d'un PCS si elle accueille une entreprise dont l'activité présente des risques majeurs nécessitant un Plan Particulier d'Intervention ((PPI). Cela concerne les installations Industrielles ou technologiques à haut risque.

A ce jour, 10 communes sur les 26 de la communauté de communes ont adopté un Plan Communal de Sauvegarde. Celui de la CCCD doit être adopté le 8 octobre prochain.

Le PCS sert à anticiper, organiser et coordonner les actions de secours de compétence municipale pour protéger la population, en complément de l'action des services de l'État (pompiers, gendarmerie, préfecture) en cas de crise, situation d'urgence, ou catastrophe naturelle et technologique survenant sur le territoire de la commune. Cela permet au Maire de piloter la gestion en cas de crise sur sa commune, avec l'aide de l'intercommunalité si nécessaire, et un appui logistique des communes voisines en cas de crise majeure.

Après discussion, Mr le maire demande aux élus d'y réfléchir, même si cela n'est pas à ce jour une obligation pour la commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **CCCD opération « 26 communes – 26 sapins »** : Dans le cadre de la préparation des animations et festivités de fin d'année, le conseil municipal accepte de poursuivre la participation de la commune à cette opération, en collaboration avec les deux écoles de la commune pour les décorations.
- **Valorisation du Patrimoine** : Deux panneaux d'information complémentaires ont été installés (à l'étang Au-delà l'eau et la crypte) représentant un cout total de 136,80 €. Dépenses acceptées par les élus.
- **Département** : Les élus sont informés que les fonds dédiés aux Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) ont été réduits à 0 € pour l'enveloppe 2026. Ce qui représente pour la commune une perte soudaine de recette de 6396 €.
- **Comité Départemental 44** : Après un vote à bulletin secret (12 contre et 1 pour) la demande de salle par la commission Palet 44 pour championnat départementale de Loire atlantique est refusée.
- **Vestiaire Terrain de Football l'Evin** : Vol de cuivre au niveau des sanitaires hommes. Remise en état suite à cette dégradation chiffrée à 1 606,80 € TTC par L. ROINSARD.
- **Vœux de la municipalité** : dimanche 10 janvier 2027
- **Téléthon 2026** : Mme Aurore PAILLUSSON assure la coordination du téléthon 2026, en binôme avec Rémy LECOQ, en tant que trésorier. Une réunion est programmée le 12 octobre à 20 h 30 mn à l'ancien APS, avec l'ensemble des associations vovantaises.
- **Jeux enfants** : le conseil municipal demande que les jeux actuels soient enlevés pour raison de sécurité. Une enveloppe sera prévue au Budget 2027 pour voir leurs remplacements.

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 8 novembre 2026

**« Lu et approuvé »
Le Secrétaire**